

I

**Arrêté n°2025-009**  
**portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre,**  
**en faveur de M. Jean-René MORICE,**  
**Directeur de l'ESTHUA, Institut national du tourisme**

**La Présidente de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2024 portant création de l'ESTHUA Institut national du tourisme, publié au JORF le 13 avril 2024 ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Institut de l'ESTHUA, Institut national du tourisme du 17 janvier 2025 portant élection de Monsieur Jean-René MORICE, directeur de l'ESTHUA, Institut national du tourisme ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de pouvoir est donnée à M. Jean-René MORICE, Directeur de l'ESTHUA, Institut national du tourisme pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'Institut situés :

- ESTHUA, Institut national du tourisme - 7, allée François Mitterrand - BP 40455 - 49004 Angers Cedex ;
- Pôle Universitaire du Saumurois : 80 rue des îles - 49400 Saumur.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'ESTHUA, Institut national du tourisme, M. Guillaume LEBLONDEL, Ingénieur d'études, Directeur des services de l'ESTHUA, Institut national du tourisme, exerce les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** - Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

**Article 4** – La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, **le 07 février 2025**

Françoise GROLLEAU  
Présidente de l'université

Destinataires : Rectrice d'Académie, Direction générale des services général des services, M. Jean-René MORICE, M. Guillaume LEBLONDEL, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Service des affaires institutionnelles (Registre des actes administratifs).

**Mise en ligne le : 07/02/2025** sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>